



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

2023

République Française

**Janvier
Février
Mars**

SOMMAIRE

Service administration générale

SOMMAIRE

N°	DESIGNATION	Pages
BUREAU DU 26 JANVIER 2023		
1	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	5
2	CIS Montlouis sur Loire : fin de mise à disposition de bien immobilier et cession à titre gratuit de deux bungalows	5
3	Convention de partenariat avec la ville de Joué-Lès-Tours relative au transfert des images de vidéoprotection	5
BUREAU DU 09 FEVRIER 2023		
4	Accord-cadre 20217 : remise de pénalités de retard	5
5	Accord-cadre : lot n°5 : fournitures de dispositifs médicaux et de médicaments à destination des pharmacies à usage intérieur des SDIS	5
6	Accord-cadres : fourniture d'effets habillement – galonnage et attributs	5
7	Projet d'un bâtiment mutualisé avec la commune de Sainte Catherine de Fierbois	5
8	Demande de création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement d'activités au groupement formation	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 FEVRIER 2023		
9	Rapport sur les orientations budgétaires 2023	6
10	Convention entre l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre et Loire et le SDIS 37 dans le cadre de la finale interrégionale du parcours sportif et des épreuves athlétiques	6
11	Désignation des représentants de l'établissement public à la commission administrative paritaire (CAP) SPP de catégorie A et SPP de catégorie B	6
12	Désignation des représentants de l'établissement public au comité social territorial (CST)	7
13	Désignation des représentants de l'établissement public à la commission administrative paritaire (CAP) unique PAT A et B	7
14	Désignation d'un représentant de l'établissement public, suppléant, à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT)	7
BUREAU DU 30 MARS 2023		
15	Convention concours SPP caporal avec SDIS 35	7
16	Convention SDIS 37 : Entente Valabre	8
17	Accord cadre L1203SM05 : Fourniture de dispositifs médicaux et de médicaments à destination des pharmacies à usage intérieur des SDIS de la région Centre Val de Loire et du SDIS de la Nièvre	8
18	Convention interdépartementale d'assistance mutuelle SDIS 86	8
19	Convention interdépartementale d'assistance mutuelle SDIS 49	8
20	Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage-Projet CTM-CIS Sainte Catherine de Fierbois	8
21	Convention de partenariat entre la ville Joué Lès Tours et le SDIS 37	8
22	Convention de partenariat entre le SDIS 63 et le SDIS 37	8
23	Convention de mise à disposition à titre gratuit centre aquatique de Luynes	8
24	Autorisation ester en justice pour le nom du SDIS 37	9
25	Autorisation ester en justice pour le nom du SDIS 37	9
26	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	9
27	Vente n°1 de véhicule de l'année 2023	9
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023		
28	Avenant convention entre le conseil départemental et le SDIS 37	9
29	Projet de rapport budget primitif 2023	9
30	Règlement habillement	10
31	Autorisation de recruter un contractuel sur l'emploi de chef de groupement bâtiments et infrastructures	10
32	Renforcement en sapeurs-pompiers professionnels au CIS de Ste Maure de Touraine	10
33	Transformations postes budgétaires au titre de l'année 2023	10
34	Elargissement du champ d'application du forfait mobilités durables	10
35	Modification du règlement intérieur du conseil d'administration	10

**REUNION DU BUREAU
DU 26 JANVIER 2023**

DOSSIER N° 1

INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS 37 EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent l'indemnisation et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation de l'utilisateur pour les frais de réparations locatives retenus par le bailleur dont il s'est acquitté du montant de 112,55 euros T.T.C.

DOSSIER N° 2

**CIS MONTLOUIS SUR LOIRE : FIN DE MISE A DISPOSITION DE BIEN IMMOBILIER
ET CESSION A TITRE GRATUIT DE DEUX BUNGALOWS**

Après en avoir délibéré les membres du bureau à l'unanimité :

- actent la fin de la convention de mise à disposition de biens entre la commune de Montlouis-sur-Loire et le SDIS 37,
- acceptent la cession à titre gratuit des bungalows et de leur alimentation électrique à la commune de Montlouis-sur-Loire et d'imputer la somme de 5 437.68 € à l'article 20412 Bâtiments et installations chapitre 041 « Opérations patrimoniales »,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires la mise en œuvre de cette décision.

DOSSIER N° 3

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE JOUE LES TOURS
RELATIVE AU TRANSFERT DES IMAGES DE VIDEO PROTECTION**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat relative au transfert des images

**RÉUNION DE BUREAU
DU 9 FEVRIER 2023**

DOSSIER N° 4

ACCORD CADRE 20217 : REMISE DE PENALITES DE RETARD

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à accorder une remise de pénalités pour les 32 jours correspondants au retard de livraison soit un montant d'exonération de pénalités de 12 409,60€ .

DOSSIER N° 5

**ACCORD-CADRE : LOT N°5 FOURNITURES DE DISPOSITIFS MEDICAUX ET DE MEDICAMENTS A
DESTINATION DES PHARMACIES A USAGE INTERIEUR DES SDIS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer l'acte modificatif n°1 de l'accord-cadre N° L4203SM05 pour le lot n° 5.

DOSSIER N° 6

ACCORD-CADRE : FOURNITURES D'EFFETS HABILLEMENT – GALONNAGE ET ATTRIBUTS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer l'acte modificatif n°1 de l'accord-cadre N°21AO03 pour le lot n°4.

DOSSIER N° 7

PROJET D'UN BATIMENT MUTALISE AVEC LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à autoriser la présidente du conseil d'administration à valider le lancement du partenariat avec la commune de Sainte-Catherine de Fierbois pour la construction d'un bâtiment destiné au fonctionnement des services techniques municipaux et du centre d'incendie et de secours basé sur la commune, actent l'acquisition de ce bien à l'euro symbolique et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer les actes authentiques à intervenir.

DOSSIER N° 8

**DEMANDE DE CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS
LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITES AU GROUPEMENT FORAMTION**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- la création d'un emploi non permanent à temps complet de catégorie C pour effectuer les missions d'assistante de gestion administrative, suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du caractère exécutoire de la délibération pour un délai jusqu'au 1^{er} juillet 2023,
- la rémunération par référence au 1^{er} échelon de la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif, sans régime indemnitaire,
- l'inscription la dépense au chapitre 12 du budget de l'établissement public.

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 MARS 2023**

DOSSIER N° 9

RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à l'unanimité prennent acte du débat des orientations budgétaires pour l'année 2023 qui vaut rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles.

DOSSIER N° 10

**CONVENTION AVEC L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DANS LE CADRE DE
LA FINALE INTERREGIONALE ET DU PARCOURS SPORTIF ET DES EPREUVES ATHLETIQUES**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- signer la convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire,
- accepter le versement d'une avance sur subvention de 50.000,00 euros à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire dans ce cadre.
- dire que les crédits seront prévus au budget primitif 2023, chapitre 67, article 6745 en dépenses (versement de l'avance) et chapitre 77, article 774 en recettes (reversement de l'avance, en tout ou partie).

DOSSIER N° 11

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AUX COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) COMPETENTES A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS
PROFESIONNELS DE CATEGORIE A ET B DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, valident la représentation suivante aux 2 instances, à savoir :

- o CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B** :

Présidente : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Le préfet d'Indre-et-Loire :	Ou son représentant :
M. Olivier LEBRETON	Mme Martine CHAIGNEAU

- o CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A** :

Présidente : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Le préfet d'Indre-et-Loire :	Ou son représentant :
M. Olivier LEBRETON	Mme Martine CHAIGNEAU

DOSSIER N° 12**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la liste des représentants de l'administration à l'instance du CST, à savoir :

Présidente : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Colonel hors classe Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Colonel Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU
M. Bruno CHANTEAU	Mme Julie COLLET

DOSSIER N° 13**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AUX COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) UNIQUE COMPETENTES A L'EGARD DES SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE A ET B DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à nommer les représentants élus à la CAP unique compétente à l'égard des personnels administratifs et techniques de catégorie A et B, à savoir :

- CAP unique compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie A et B**

Présidente : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant :
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Etienne MARTEGOUTTE

DOSSIER N° 14**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC A LA FORMATION
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DU SDIS
D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à nommer un membre suppléant, à savoir :

Présidente : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Valérie JABOT
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Colonel HC Ivan PATUREL	Lcol Jean-Philippe BORDELAIS
Colonel Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU
Mme Julie COLLET	M. Bruno CHANTEAU

**RÉUNION DE BUREAU
DU 30 MARS 2023**

DOSSIER N° 15**CONVENTION RELATIVE AUX CONCOURS EXTERNES DES EPREUVES
D'ACCES AU GRADE DE CAPORAL DE SAPEUR POMPIER PREESSIONNEL
ORGANISES PAR LE SDIS D'ILLE-ET-VILAINE AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative aux concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés par le SDIS de l'Ille-et-Vilaine au titre de l'année 2023.

DOSSIER N° 16

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET
LE POLE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'ENTENTE DE VALABRE
DANS LE CADRE DE LA DCFI**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à adhérer à l'ENTENTE de Valabre et de signer ladite convention.

DOSSIER N° 18

**ACCORD CADRE N°203SM05 : FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX ET DE MEDICAMENTS A
DESTINATION DES PHARMACIES A USAGE INTERIEUR DES SDIS DE LA REGION CENTRE VAL DE
LOIRE ET DU SDIS DE LA NIEVRE LOT 4 ACQUISITION DE DISPOSITIFS D OXYGENETHERAPIE
MODIFICATION N°1**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer l'acte modificatif n°1 de l'accord-cadre N° L1203SM05.

DOSSIER N° 19

**CONVENTION INTERDEPARTEMENTALE D ASSITANCE MUTUELLE (CIAM)
AVEC LE SDIS DE LA VIENNE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention interdépartementale d'assistance mutuelle avec le SDIS de la Vienne.

DOSSIER N° 20

**CONVENTION INTERDEPARTEMENTALE D'ASSISTANCE MUTUELLE (CIAM)
AVEC LE SDIS DU MAINE ET LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention interdépartementale d'assistance mutuelle avec le SDIS du Maine et Loire.

DOSSIER N° 19

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à /

- désigner deux représentants du SDIS 37 pour le comité de pilotage,
 - o Monsieur Olivier LEBRETON
 - o Madame Martine CHAIGNEAU ?
- Signer la convention et ses avenants le cas échéant.

DOSSIER N° 21

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE JOUE LES TOURS ET LE SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la ville de Joué-Lès-Tours et le SDIS 37.

DOSSIER N° 22

CONVENTION DE PARTANARIAT ENTRE LE SDIS 63 ET LE SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de l'applicatif Hygie avec le SDIS du Puy-de-Dôme.

DOSSIER N° 23

CONVENTION DE MISE A DISPOSITON A TITRE GRATUIT CENTRE AQUATIQUE DE LUYNES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre le centre aquatique Les thermes de Luynes et le SDIS 37.

DOSSIER N° 24**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal administratif d'Orléans pour l'affaire mentionnée ci-dessus,
- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

DOSSIER N° 25**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal administratif d'Orléans pour l'affaire mentionnée ci-dessus,
- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS.

DOSSIER N° 26**INDEMNISATION / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE SUITE A
DEPASSEMENT DU PLAFOND DE SINISTRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent l'indemnisation et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier professionnel du CIS Nord agglo pour un montant de 427.90 euros T.T.C.

DOSSIER N° 27**VENTE N°1 VEHICULES 2023**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau d'autorisent la vente de ces véhicules et équipements, dont la liste figure en annexe, pour un montant 67 100 €.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2023, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

	Valeur d'acquisition	Annuité 2023	Amortissements opérés au 31/12/2023	VNC au 31/12/2023	Prix de vente	Plus-value	Moins-value
TOTAL au compte 21561	641 124,35 €	17 759,71 €	632 160,41 €	8 963,94 €	67 100,00 €	59 318,03 €	1 181,97 €

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 MARS 2023**

DOSSIER N° 28**AVENANT CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, proposent :

- d'approuver l'avenant n°1 la convention 2022 – 2024 qui modifie l'article 2-2,
- d'autoriser la présidente du conseil d'administration à signer ladite convention.

DOSSIER N° 29**PROJET DE RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2023**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- acceptent la reprise anticipée des résultats 2022 dès le vote du budget primitif 2023, comme présenté ci-dessus,
- adoptent le présent budget 2023 et ses annexes, d'un montant total de 64 728 660 € dont 15 869 310 € en section d'investissement et de 48 859 350 € en section de fonctionnement ;
- attribuent les subventions de fonctionnement suivantes au chapitre 65 :

- au comité des œuvres sociales,	137 345 €
- à l'union des sapeurs-pompiers de la région centre,	1 000 €
- à l'union départementale des sapeurs-pompiers,	95 950 €
- à l'association musicale des sapeurs-pompiers,	34 200 €
- à l'œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France,	2 000 €
- à l'amicale du personnel permanent des services d'incendie	5 600 €
- à l'association sapeur Lipopette,	1 000 €

Soit un total de

277 095 €

- votent pour les autorisations de programmes déjà ouvertes, les révisions des enveloppes d'un montant global de 4 397 000 €,
- votent une nouvelle autorisation de programme pour la construction du CIS Le Louroux pour un montant de 1 600 000 €,
- approuvent le montant global 2022 des crédits de paiement (CP) des opérations d'investissement de 638 130 €, y compris les CP de 30 000 € pour la nouvelle AP le Louroux,

tels qu'ils apparaissent à l'annexe IV - B6 de la 3^e partie (les maquettes budgétaires du BP2023) du rapport de présentation.

DOSSIER N° 30

REGLEMENT HABILLEMENT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur le règlement habillement annexé au présent rapport.

DOSSIER N° 31

RENFORCEMENT EN SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DU CIS DE SAINTE MAURE DE TOURAINE PAR LA CREATION DE 6 EMPLOIS PERMANENTS DES GRADE D'ADJUDANT, SERGENT ET CAPORAL AU 1^{ER} JUIN 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement pour :

- la création de 6 postes budgétaires de sapeurs-pompiers professionnels non officiers à compter du 1er juin 2023 comme suit :
 - o 3 postes de chef d'agrès tout engin du grade d'adjudant ;
 - o 2 postes de chef d'agrès 1 équipe du grade de sergent ;
 - o 1 poste de chef d'équipe du grade de caporal-chef ou caporal.
- l'autorisation de recruter un contractuel sur les 6 postes créés dans le cas où ces postes ne pourraient être pourvus par un fonctionnaire ;
- la modification de l'article 241.11 du règlement intérieur relatif à la durée de travail des sapeurs-pompiers professionnels pour autoriser un régime de service sur une durée de 10 heures.

DOSSIER N° 32

AUTORISATION DE RECRUTER UN CONTRACTUEL SUR L'EMPLOI DE CHEF DE GROUPEMENT BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à recruter un agent contractuel de droit public sur l'emploi permanent de chef du groupement bâtiment infrastructure.

DOSSIER N° 33

TRANSFORMATION POSTES BUDGETAIRES 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la suppression et les transformations de postes budgétaires énoncées.

DOSSIER N° 34

ELARGISSEMENT DU CHAMP D'APPLICATION DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent les nouvelles modalités d'octroi du forfait mobilités durables prévues par le décret de décembre 2022 pour les déplacements effectués au titre de l'année 2022.

DOSSIER N° 35

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent cette modification du règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire et autorisent la présidente du conseil d'administration à mettre à jour l'article 19 du règlement intérieur.

*Tous droits de reproduction réservés
Pour copie conforme :*

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 3 avril 2023
